

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 mars 2019

---

**CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1761)**

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° 278

présenté par  
Mme de La Raudière

-----  
**ARTICLE 74**

À l'alinéa 5, après le mot :

« Parlement »,

insérer les mots :

« représentant chacun des groupes parlementaires de l'Assemblée Nationale et du Sénat ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision, pour assurer au sein du comité d'évaluation des politiques en faveur de la croissance et de la transformation des entreprises une représentation de la pluralité politique.